



Lui laisser tous les biens

Par Scott_Addict

Bonjour,

Ma question est courte mais est-elle simple?

Souhaitant divorcer de ma femme, je voulais savoir s'il était possible de tout lui laisser (Maison, ameublement ...) et ne rien lui réclamer?

Amicalement

Par ESP

Bonjour

Normalement oui, vous réalisez une donation notariée.

il y aura lieu d'envisager un divorce par consentement mutuel. Ce type de divorce vous permet de choisir ensemble des conséquences et des modalités de votre divorce.

Parlez en avec votre avocat ou notaire.